

Conditions générales de vente et de livraison de BG Drives GmbH, D-79650 Schopfheim

1. Portée

Les ventes, livraisons et autres prestations de BG Drives GmbH (ci-après : « BG Drives ») sont effectuées exclusivement conformément aux conditions générales de vente et de livraison suivantes (ci-après : « Conditions de livraison »), que l'acheteur accepte en passant la commande ou en acceptant la livraison reconnue. Elles s'appliquent également à toutes les transactions futures avec l'acheteur. La validité de conditions générales différentes et supplémentaires de l'acheteur est exclue, même si BG Drives ne les contredit pas expressément.

2. Conclusion du contrat

2.1 Les offres de BG Drives sont susceptibles d'être modifiées. Un contrat n'est conclu que par la confirmation de commande écrite de BG Drives et repose exclusivement sur le contenu de la confirmation de commande et des présentes conditions de livraison. Les accords ou promesses verbales doivent être confirmés par écrit par l'entreprise pour être efficaces.

2.2 BG Drives se réserve tous les droits sur les documents de vente (notamment illustrations, dessins, informations de poids et de mesures) et sur les échantillons.

Ils ne peuvent être rendus accessibles à des tiers et doivent être restitués immédiatement à BG Drives sur simple demande. Ces documents ne peuvent être transmis à des tiers qu'avec l'accord écrit préalable de BG Drives.

2.3 BG Drives se réserve le droit d'apporter des modifications et des écarts techniques ou liés à la production par rapport à la qualité convenue (voir paragraphe 7.1) dans des limites raisonnables et dans des limites raisonnables pour l'acheteur. tolérances commerciales.

2.4 Les accords et commandes conclus avec nos représentants nécessitent notre confirmation écrite pour être valables. Nos représentants ne sont pas autorisés à agir pour ou contre nous. Nous ne sommes pas responsables de la simple négligence de nos représentants.

2.5 Sauf autorisation expresse, le service extérieur de BG Drives ne peut conclure aucun contrat ni faire de promesses fermes concernant l'objet de la livraison ou d'autres conditions.

3. Dates et délais de livraison

3.1 Les dates et délais de livraison ne sont contraignants que s'ils ont été convenus par BG Drives. ont été confirmées par écrit et l'acheteur a communiqué ou mis à la disposition de BG Drives toutes les informations et documents nécessaires à l'exécution de la livraison dans les délais et a versé les acomptes convenus comme convenu. Les délais convenus courent à compter de la date de confirmation de commande. Si des commandes supplémentaires ou d'extension sont passées ultérieurement, les délais seront prolongés en conséquence.

3.2 Les événements imprévisibles et inévitables échappant au contrôle de BG Drives et dont BG Drives n'est pas responsable, tels que la force majeure, la guerre, les catastrophes naturelles, les ordres officiels ou les conflits du travail, libèrent BG Drives de l'obligation de livrer à temps ou pour leur durée

Performance. Les délais convenus sont prolongés de la durée de la perturbation ; dès l'entrée L'acheteur sera informé de manière appropriée de la perturbation. Si la fin de la perturbation n'est pas prévisible ou si elle dure plus de deux mois, chaque partie a le droit de résilier le contrat.

3.3 Si les livraisons de BG Drives sont retardées, l'acheteur n'a le droit de résilier le contrat que si BG Drives est responsable du retard et qu'un délai raisonnable fixé par l'acheteur pour la livraison a expiré sans succès.

3.4 Si l'acheteur est en retard dans l'acceptation ou viole d'autres obligations de coopération, BG Drives est en droit de stocker la marchandise de manière appropriée aux risques et frais de l'acheteur. Sans préjudice de ses autres droits, BG Drives est en droit de résilier le contrat si un délai supplémentaire raisonnable fixé pour que l'acheteur accepte la livraison expire sans succès.

3.5 BG Drives peut effectuer des livraisons partielles pour des raisons raisonnables.

4. Expédition, transfert des risques, assurance 4.1 Sauf

décision particulière du vendeur, les marchandises seront expédiées par un itinéraire d'expédition approprié dans l'emballage habituel.

4.2 Le risque est transféré au moment où l'objet de la livraison est remis au société de transport ou l'acheteur lui-même à l'acheteur. Si la remise ou l'expédition est retardée pour des raisons dont l'acheteur est responsable, le risque est transféré à l'acheteur le jour de la notification indiquant que l'article livré est prêt à être expédié.

4.3 L'assurance n'est fournie que sur demande et aux frais de l'acheteur.

5. Prix, conditions de paiement

5.1 Si les parties contractantes ne sont pas convenues d'un prix précis, le prix sera déterminé selon la liste de prix BG Drives en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

5.2 Sauf accord écrit contraire, les conditions de paiement pour les commandes à l'exportation sont soit la livraison contre une lettre de crédit irrévocable, soit le paiement contre documents, soit le paiement à la livraison, soit le paiement anticipé.

Si les parties ne se sont mises d'accord sur aucune de ces options dans le cas individuel, BG Drives prendra la décision.

5.3 Tous les prix de BG Drives s'entendent départ usine et excluent la taxe de vente légale respective, les éventuels droits de douane ainsi que les frais d'emballage et d'expédition, qui sont calculés séparément. Des suppléments pour petites quantités sont calculés selon la liste de prix.

5.4 Chaque facture doit être payée sans déduction dans les 30 jours suivant la date de facture. Les paiements de l'acheteur ne sont considérés comme effectués que lorsque BG Drives peut disposer du montant.

5.5 En cas de retard de paiement (voir point 5.4), BG Drives est en droit de facturer les intérêts moratoires légaux applicables. La réclamation de dommages supplémentaires causés par le retard reste inchangée.

5.6 Les effets de commerce et les chèques ne seront acceptés que moyennant accord particulier et sans frais pour BG Drives dans le cadre de l'exécution.

5.7 L'acheteur n'a droit à une compensation que si sa demande reconventionnelle est contestée ou légalement établie. L'acheteur n'est autorisé à faire valoir un droit de rétention que dans la mesure où sa contre-prétention repose sur le même contrat, est contestée ou a été légalement établie.

5.8 Si BG Drives prend conscience du risque d'incapacité de l'acheteur après la conclusion du contrat, BG Drives est en droit d'effectuer les livraisons en cours uniquement contre paiement anticipé ou contre caution. Si les acomptes ou les dépôts de garantie ne sont pas versés même après l'expiration d'un délai de grâce raisonnable, BG Drives peut résilier tout ou partie de certains ou de tous les contrats concernés. BG Drives reste libre de faire valoir d'autres droits.

6. Acceptation

6.1 L'acheteur est tenu d'accepter l'article livré fabriqué conformément au contrat.

6.2 Si l'acheteur n'accepte pas l'objet livré immédiatement après qu'il s'est rendu compte qu'il était prêt à fonctionner ou qu'il lui a été demandé de l'accepter, BG Drives peut fixer à l'acheteur un délai raisonnable pour l'acceptation. Si l'acheteur n'accepte pas l'objet livré dans ce délai, l'acceptation est réputée avoir eu lieu.

7. Accord de qualité sans garantie

7.1 BG Drives garantit que l'article livré présente la qualité convenue lors du transfert des risques ; il est mesuré exclusivement selon le des accords concrets conclus par écrit entre les parties concernant les propriétés, les caractéristiques et les caractéristiques de performance de l'objet livré.

7.2 Ce n'est pas l'intention de BG Drives et le contrat entre les parties n'a pas pour but de fournir à l'acheteur une obligation (garantie) pour la qualité de l'objet livré qui va au-delà de l'accord de qualité conformément au paragraphe 7.1.

7.3 Conformément au paragraphe 7.2, les informations contenues dans les catalogues, listes de prix et autres documents d'information fournis à l'acheteur par BG Drives ne doivent en aucun cas être considérées comme de telles garanties pour une qualité particulière de l'article livré.

8. Garantie, obligation de contrôle 8.1 Les droits de

garantie de l'acheteur exigent qu'il inspecte l'objet livré après la remise et qu'il informe immédiatement par écrit BG Drives de tout défaut, mais au plus tard deux semaines après la remise ; Les vices cachés doivent être signalés par écrit à BG Drives immédiatement après leur découverte.

8.2 En cas de réclamation de défauts, BG Drives a le droit de retirer et d'inspecter l'objet de la livraison faisant l'objet de la réclamation. Pour cela l'acheteur devient BG Drives accorder le temps et les opportunités nécessaires. BG Drives peut également exiger du vendeur qu'il renvoie l'article de livraison litigieux à BG Drives aux frais de BG Drives. Si la réclamation de l'acheteur concernant des défauts s'avère injustifiée, il est tenu de rembourser à BG Drives toutes les dépenses engagées dans ce contexte - par exemple les frais de déplacement et de mécanique ou les frais d'expédition.

8.3 BG Drives éliminera, à sa seule discrétion, les défauts soumis à la garantie en remédiant au défaut gratuitement pour l'acheteur ou en remplaçant un article sans défaut (collectivement « exécution ultérieure »).

8.4 L'acheteur accordera à BG Drives le délai et la possibilité appropriés pour remédier au défaut ou livrer un produit de remplacement.

8.5 Les pièces remplacées par BG Drives doivent être retournées.

8.6 BG Drives n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par une utilisation inappropriée ou inappropriée, un montage incorrect, une mise en service incorrecte, un traitement incorrect ou une installation incorrecte de la part de l'acheteur ou dus à l'usure naturelle, à moins que les dommages sont représentés par BG Drives.

8.7 BG Drives couvrira les frais de matériel, d'expédition, de main-d'œuvre et autres dépenses engagées aux fins de performances supplémentaires, dans la mesure où

Conditions générales de vente et de livraison de BG Drives GmbH, D-79650 Schopfheim

L'acheteur n'est pas tenu de supporter ces frais dans des cas exceptionnels conformément à la dernière phrase du point 8.2.

8.8 Si BG Drives refuse sérieusement et définitivement d'exécuter le contrat, s'il existe des circonstances particulières qui, après un examen attentif des intérêts des deux parties, justifient la revendication immédiate de droits autres que ceux mentionnés au paragraphe 8.3, ou si le recours du défaut ou la livraison de remplacement échoue, cela est déraisonnable pour l'acheteur ou si BG Drives l'a refusé conformément à l'article 439, paragraphe 3 du Code civil allemand (BGB) en raison de frais disproportionnés, l'acheteur peut choisir de le faire conformément aux dispositions légales résilier le contrat, réduire le prix d'achat et/ou exiger une indemnisation (ou le remboursement des frais le cas échéant). 8.9 Le délai de prescription pour les demandes de garantie pour une exécution ultérieure, un retrait ou une réduction est de 24 mois à compter de la livraison à l'acheteur. En ce qui concerne la demande de dommages-intérêts, le délai de prescription légal demeure.

9. Dommages et limitation de responsabilité

9.1 BG Drives est responsable des dommages conformément aux dispositions légales, sauf disposition contraire du paragraphe 9.2.

9.2 Dans des cas exceptionnels, BG Drives est responsable

(i) le montant est limité au dommage prévisible typique du contrat pour la violation par légère négligence d'obligations essentielles de la relation contractuelle, sinon

(ii) pas du tout en cas de violation par légère négligence d'obligations insignifiantes découlant de la relation contractuelle. Ces limitations de responsabilité ne s'appliquent pas dans les cas de responsabilité légale obligatoire, notamment en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

9.3 Pour les dommages causés par l'acheteur en raison d'une négligence légère, BG Drives est responsable des dommages limités aux dommages prévisibles typiques du contrat (i) pour la violation des obligations essentielles découlant de la relation contractuelle (ii) si l'acheteur exige plutôt une indemnisation de performances

- en cas de manquement significatif ou insignifiant à une obligation ;

- si en cas de manquement à une obligation de protection et de sollicitude ou autre obligation supplémentaire non liée à l'exécution, l'exécution ne peut plus être attendue de l'acheteur ;

- si l'exécution est impossible.

9.4 Les réclamations de l'acheteur pour les dommages causés par BG Drives en raison d'une légère négligence sont exclues -

pour des dommages au lieu de la totalité de la prestation (dommages importants) dans le cas de manquements insignifiants aux obligations de BG Drives

- A défaut, indemnisation des dommages en cas de manquement aux obligations non essentielles l'obligation

9.5 Les clauses 9.1 à 9.4 s'appliquent à toutes les demandes de dommages-intérêts, quelle que soit la base juridique, en particulier également en cas de responsabilité due à des actes illégaux. 9.6 L'acheteur est tenu de prendre les mesures appropriées pour prévenir et réduire les dommages.

10. Réserve de propriété

10.1 Les produits livrés restent la propriété de BG Drives jusqu'au paiement intégral de toutes les créances de BG Drives résultant de la relation commerciale avec l'acheteur.

10.2 Dans le cas d'une facture en cours, la réserve de propriété s'applique pour garantir le solde dû à BG Drives.

10.3 L'acheteur n'est autorisé à vendre les produits réservés que dans le cadre d'une activité commerciale normale. L'acheteur n'a pas le droit de mettre en gage les produits réservés, de les céder à titre de garantie ou de prendre toute autre disposition mettant en danger la propriété de BG Drives. L'acheteur cède désormais la créance issue de la revente à BG Drives ; BG Drives accepte déjà cette mission. Si l'acheteur vend les produits réservés après transformation ou transformation ou après les avoir combinés avec d'autres marchandises ou avec d'autres marchandises, la cession de créances n'est valable que pour le montant convenu, soit le prix convenu entre BG Drives et l'acheteur plus une marge de sécurité de 10% de ce prix correspond. L'acheteur est autorisé de manière révoquable à recouvrer en son propre nom les créances cédées à BG Drives pour BG Drives. BG Drives peut révoquer cette autorisation et le droit de revendre si l'acheteur est en défaut avec des obligations essentielles telles que le paiement à BG Drives.

10.4 Toute transformation ou transformation des produits réservés par l'acheteur est toujours effectuée pour BG Drives. Si les produits réservés sont transformés avec d'autres articles, BG Drives acquiert la copropriété du nouvel article au prorata de la valeur des produits réservés par rapport aux autres articles transformés au moment de la transformation. Il en est de même pour le nouveau produit issu de la transformation comme pour les produits livrés sous réserve.

10.5 Si les produits réservés sont combinés avec d'autres articles, BG Drives acquiert la copropriété du nouvel article au prorata de la valeur des produits réservés par rapport aux autres articles au moment de la connexion. Si le lien est établi de telle manière que l'objet de l'acheteur doit être considéré comme l'objet principal, il est convenu que l'acheteur BG Drives

transfère la copropriété proportionnelle. La copropriété qui en résulte devient la

Acheteur sécurisé pour BG Drives.

10.6 L'acheteur fournira à tout moment à BG Drives toutes les informations demandées sur les produits réservés ou sur les créances cédées à BG Drives. L'acheteur a accès aux produits réservés ou aux réclamations de tiers sur les produits réservés immédiatement et en remettant les documents nécessaires à BG Drives.

à afficher. L'acheteur informera également le tiers de la réserve de propriété de BG Drives. L'acheteur supporte les frais de défense contre de telles attaques et réclamations.

10.7 Si l'acheteur manque à des obligations essentielles telles que le paiement à BG Drives, BG Drives peut, sans préjudice d'autres droits, reprendre les produits réservés et les utiliser ailleurs pour satisfaire d'éventuelles créances en suspens contre l'acheteur. Dans ce cas, l'acheteur accordera immédiatement à BG Drives ou aux représentants de BG Drives l'accès aux produits réservés et les libérera.

10.8 Pour les livraisons vers d'autres systèmes juridiques dans lesquels la réglementation relative à la réserve de propriété ci-dessus n'a pas le même effet de sécurité qu'en Allemagne, l'acheteur fera tout son possible pour accorder immédiatement à BG Drives des sûretés appropriées. L'acheteur participera à toutes les mesures telles que :

Enregistrement, publication, etc., qui sont nécessaires et propices à l'efficacité et au caractère exécutoire de ces sûretés.

10.9 À la demande de BG Drives, l'acheteur est tenu d'assurer les produits réservés de manière appropriée, de fournir à BG Drives la preuve d'assurance correspondante et de céder les créances du contrat d'assurance à BG Drives.

11. Responsabilité du produit

Si l'acheteur vend les articles livrés tels quels ou après transformation, transformation ou combinaison avec d'autres marchandises, il indemniserà BG Drives en interne contre les réclamations en matière de responsabilité du fait des produits de tiers dans la mesure où il est responsable de l'erreur qui a donné lieu à la responsabilité.

12. Droits de propriété industrielle

Si l'acheteur prescrit par des instructions, informations, documents, projets ou dessins spécifiques comment BG Drives doit fabriquer les produits à livrer, l'acheteur garantit que BG Drives protégera les droits de tiers tels que les brevets, modèles d'utilité et autres droits de protection et les droits d'auteur ne soient pas lésés. L'acheteur libère BG Drives de toutes les réclamations de tiers qu'il pourrait faire valoir à l'encontre de BG Drives en raison d'une telle violation.

13. Dispositions générales

13.1 Les modifications et ajouts au contrat et/ou aux présentes conditions de livraison ainsi que les accords supplémentaires doivent être conclus par écrit. Cela s'applique également à une modification de cette exigence de forme écrite.

13.2 Si une disposition du contrat et/ou des présentes conditions de vente est totalement ou partiellement invalide, l'efficacité des autres dispositions n'en est pas affectée. Dans ce cas, les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide par la disposition efficace se rapprochant le plus de l'objectif économique de la disposition invalide.

13.3 Si l'acheteur est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, le for exclusif pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle est le tribunal de grande instance d'Ulm. Ceci s'applique également si l'acheteur ne dispose pas d'un for général en République fédérale d'Allemagne ou a déménagé son lieu de résidence habituel à l'étranger après la conclusion du contrat. Toutefois, BG Drives est en droit de poursuivre l'acheteur devant tout autre for juridique.

13.4 Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).